

## **Épilogue. Le recours à l'histoire des femmes illustres aux lendemains de la chute de l'Ancien Régime (1789-1860)**

*Paru dans Cyril Frances (dir.), Le politique et le féminin. Les femmes de pouvoir dans les Mémoires d'Ancien Régime. Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 275-288.*

Il ne sera pas question ici de la représentation des femmes de pouvoir dans les Mémoires féminins ou masculins de l'Ancien Régime, mais de ce que les femmes ont fait de cette histoire au cours des soixante-dix ans qui suivirent le déclenchement de la Révolution française, c'est-à-dire pendant l'une des périodes plus rudes de l'histoire de France pour le « deuxième sexe ». Je ne traiterai pas des fictions romanesques ni du théâtre, et bien peu des nouveaux Mémoires produits à cette époque, car je ne suis pas spécialiste de sa littérature, mais d'une production à la fois pléthorique et bien moins connue : celle qui traite doctement des femmes ayant laissé une trace dans l'histoire, quel que soit le domaine où elles avaient excellé. En me posant la question suivante : quel usage les femmes font-elles de l'histoire des femmes puissantes dans ce type de situation ?

Je dirai d'abord quelques mots sur le contexte de cette période, pour mieux faire sentir à la fois la nostalgie de « l'avant » et le besoin de comprendre ce qui a été perdu, voire ce qui s'est passé pour qu'il en soit ainsi. Puis j'évoquerai la tradition du recours à l'histoire des femmes célèbres, et notamment les similitudes entre l'époque où elle est née et celle où elle est si fortement remobilisée. Enfin, j'esquisserai un panorama de la production historique des femmes de ce temps. Je m'appuierai pour ce faire sur les données accumulées par la Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime ([www.siefar.org](http://www.siefar.org))<sup>1</sup> et sur l'enquête que je mène depuis une vingtaine d'années sur *La France, les Femmes et le Pouvoir*, dont les deux derniers volumes portent sur cette période<sup>2</sup>.

### **La dégradation du pouvoir des femmes dans les « nouveaux régimes »**

Si des femmes avaient pu être fort puissantes sous l'Ancien Régime, et si bien d'autres moins en vue qu'elles avaient pu s'illustrer dans de nombreux domaines, les décennies qui suivent le déclenchement de la Révolution dessinent un tout autre paysage.

Le recul sur le plan politique est drastique. Au plus haut niveau, « l'exclusion perpétuelle et absolue des femmes et de leur descendance » de l'héritage du trône est adoptée dès octobre 1789 : la « loi salique » entre dans le droit français, élargie à la régence que seuls des hommes pourront désormais exercer ; les deux

---

<sup>1</sup>. Notamment le programme d'étude *Revisiter la Querelle des femmes. Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de la Renaissance aux lendemains de la Révolution*, 4 volumes parus aux Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2012-2015.

<sup>2</sup>. *Les Femmes, la France et le Pouvoir*, Paris, Perrin (1. *L'invention de la loi salique, Ve-XVI<sup>e</sup> siècle*, 2006 ; 2. *Les résistances de la société, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2008 ; 3. *Et la modernité fut masculine, 1789-1804*, 2016 ; 4. *L'Âge d'or de l'ordre masculin, 1804-1860*, 2020).

dispositions fournissent les sections 1 et 2 du Titre III, chap. 2 de la constitution adoptée en octobre 1791. Concernant la population, alors que certaines femmes avaient statutairement voix au chapitre dans les États provinciaux et généraux par l'intermédiaire de leurs représentants, et que certaines exercent encore ce droit lors des États généraux de 1789, l'abolition de ce dispositif y met un terme. Les femmes du Tiers participaient quant à elles sporadiquement aux votes locaux, par survie de traditions que les nouvelles lois abolissent. Dès la fin de l'année 1789, il est clair que les « droits de l'homme et du citoyen » sont à prendre au sens propre. Certes, la pratique du vote féminin ne cesse pas du jour au lendemain, et elle a même plutôt tendance à se redéployer avec la radicalisation du mouvement révolutionnaire, mais aux lendemains de la Terreur c'est terminé.

Les femmes se voient également interdire la pratique des armes, d'autant qu'elle entre dans la nouvelle définition de la citoyenneté. Au cours du même printemps 1793, les combattantes sont exclues par décret des armées, tandis que tous les hommes sont dits citoyens et soldats par la « Constitution de l'an I ». Là encore, il faudra attendre un peu pour voir disparaître les soldates, dont certaines s'illustreront encore dans les armées de Napoléon ; mais la mise en place de la circonscription (1798) élimine absolument leur recrutement. Aucune des constitutions des régimes suivants ne revient sur cette séparation des sphères (privée et publique) théorisée par les idéologues des Lumières et réalisée par les nouveaux régimes. Et la révolution de 1848 l'accentue encore, en donnant définitivement le droit de vote à « tous les Français en âge viril », et en baptisant cet affermissement des droits de l'homme le *suffrage universel*. Les femmes sont par ailleurs combattues lorsqu'elles s'organisent sur le terrain. En 1793 comme en 1848, leurs clubs sont fermés par décret, après avoir souvent été l'objet d'intimidations par la force. Enfin, plus question de voir des femmes puissantes du fait du prince. Aucune maîtresse royale en vue, et plus de reine ou si peu, ni d'entourage féminin de quelque importance. La première impératrice est répudiée, la seconde et la troisième ont respectivement 22 et 18 ans de moins que leurs Corses d'époux.

Le recul sur le plan juridique n'est pas moins sévère. L'égalité devant l'héritage, revendication ancestrale des cadets de famille dont les femmes bénéficient par ricochet grâce aux lois adoptées pendant la Révolution, est le seul de ses rares acquis sur lequel aucun régime ne revient. Le divorce, qui ne faisait pas partie des premières revendications des femmes, mais dont elles avaient bien usé après son entrée en vigueur (fin 1792), est restreint dès 1795, et il est aboli en 1816. Or l'égalité des époux au sein du mariage, discutée mais jamais actée pendant la Révolution, est enterrée dans le Code civil de 1804. Les hommes mariés ont à nouveau tout pouvoir sur leurs épouses et leurs biens, et le Code pénal de 1810 traduit en châtiments concrets les manquements aux principes fixés. Il faudra plus d'un siècle et demi pour parvenir au démantèlement de leurs dispositions, et le mouvement ne s'amorcera guère avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La procédure de « recherche de paternité », qui protégeait jusqu'à un certain point les mères célibataires ou veuves sous l'Ancien Régime (les déclarations de grossesse – obligatoires pour elles – pouvant déboucher sur l'obligation faite au père de contribuer aux dépenses liées à l'enfant) est abolie pendant la Révolution, au prétexte que c'est à la collectivité de pourvoir aux conséquences des « exigences de la nature », c'est-à-dire à l'impunité masculine. Le système de secours aux enfants abandonnés et à leurs mères, entièrement désorganisé pendant plusieurs

décennies, ne commence à être effectif pour les premiers que dans les années 1820, tandis que « l'accouchement sous X » est la seule solution offerte aux secondes.

Le recul est plus relatif sur le plan de l'instruction des filles. Entièrement sinistrée par suite de la fermeture des établissements religieux qui en assuraient une grande part, elle a repris dès la fin de l'épisode révolutionnaire. Les anciens instituts rouvrent leurs portes, les anciennes religieuses reprennent du service, et beaucoup de nouveaux établissements voient le jour, en lien complexe avec la « recatholicisation » de la société française et avec le peu d'autres débouchés offerts aux femmes instruites. Durant plusieurs décennies, le fossé continue de se creuser avec le niveau d'instruction des garçons, au profit desquels ont été créées de nouvelles grandes écoles, mis sur pied les lycées napoléoniens, prise en charge l'école primaire obligatoire (années 1830). Mais les efforts conjoints des laïques et des religieuses pour accroître l'offre éducative, en termes qualitatifs autant que quantitatifs, sont soutenus par la demande parentale et trouvent des relais dans l'État sous tous les régimes. Ce mouvement débouche sous le Second Empire sur les premières lois encadrant l'instruction des filles. Parallèlement, chacun sentant que l'instruction féminine est appelée à rejoindre celle des garçons, des ajustements pédagogiques sont réalisés pour que les mêmes connaissances soient délivrées aux unes et aux autres, débouchant sur une hausse générale du niveau qui affecte aussi bien les enseignantes que les enseignées. Le verrou maintenu sur les études supérieures ne sautera toutefois qu'en 1861, date où Julie-Victoire Daubié parvient, la première, à passer le baccalauréat.

Le monopole masculin sur les formations secondaires et supérieures maintient tout au long de la période les femmes dans les secteurs les plus bas du marché du travail, et la production ininterrompue de théorie (économique ou autre) sur la différence des sexes justifie parallèlement leur « secondarisation » sur ce marché. Les femmes demeurent sous-payées dans tous les secteurs, elles sont massivement orientées vers des emplois spécifiques pour éviter la concurrence avec les hommes, et elles sont quasiment exclues des organisations politiques et syndicales qui se mettent en place. La domesticité féminine explose, quand la masculine tend à disparaître. La prostitution également, avec l'aval du pouvoir qui l'organise dès les années 1830 pour ses étages intermédiaires : des « maisons de tolérance » s'ouvrent partout, tandis que les « maisons de passe » sont interdites et que le « demi-monde » est laissé tranquille, vu que les décideurs le font vivre.

Là encore, cependant, des améliorations se font sentir. L'instruction croissante des filles se traduit par une augmentation des emplois dans l'enseignement, et parce que les hommes instruits préfèrent s'investir dans celui des garçons, plus rémunérateur et prestigieux, et parce que le corps enseignant qui commence à s'organiser travaille à « expulser » les rares hommes œuvrant dans les institutions destinées aux filles de la bonne société<sup>3</sup>. La mise en place des « droits d'auteur » pendant la Révolution permet également à beaucoup de femmes de trouver du travail dans le secteur en pleine croissance du livre et de la presse. Elles se taillent notamment une place grandissante dans les genres les plus méprisés et les moins rémunérateurs de la littérature scolaire (manuels, livres pour enfants...) et

---

<sup>3</sup>. Voir Rebecca Rogers, « Le professeur a-t-il un sexe ? », *Clio-Histoire, Femmes et Sociétés*, 4, 1996, p. 221-239 ; ead., *Les Bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX<sup>e</sup> siècle*. Rennes, PU, 2007.

pratique (guides, almanachs, journalisme féminin...). Ce qui n'est pas sans belles réussites dans les genres les plus prestigieux, d'où les attaques incessantes lancées contre les autrices les plus fameuses (Staël, Cottin, Sand...) et contre l'espèce toute entière (les *bas bleus*). Par ailleurs, des emplois très prestigieux s'ouvrent – à dose homéopathique et sans publicité – dans la fonction publique, puisque l'État pilote désormais une bonne partie de l'instruction féminine et de la prise en charge de la petite enfance, ainsi que l'ensemble des prisons de femmes. Il existe ainsi en 1860 une vingtaine de « hautes fonctionnaires », dont les statuts, les salaires, les responsabilités et les contraintes sont évidemment différentes de celles de leurs homologues masculins, mais qui ouvrent une première petite porte sur les « emplois » tant réclamés depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

### **Le recours aux femmes célèbres : une tradition séculaire**

C'est dans un autre contexte terrible qu'est né le genre des recueils de femmes célèbres : le début de la Renaissance (mi-XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). C'est l'époque où devient palpable la dégradation de la situation des femmes engendrée par l'activisme des hommes qui ont réussi à mettre la main sur le système universitaire (créé au XIII<sup>e</sup> siècle), et qui sont de plus en plus nombreux dans les rouages de l'État, des municipalités et de l'Église. La puissance juridique des femmes ne cesse de s'amoinrir, le « droit de correction » du mari est désormais reconnu dans certaines coutumes, l'accès à la maîtrise des métiers se ferme, le travail féminin se prolétarise, la prostitution est pour la première fois objet de normalisations municipales, des bandes d'hommes font régner une police des mœurs en rançonnant ou maltraitant les ménages qui contreviennent à leur idéal (épouses plus âgées ou plus riches que leur conjoint, époux n'exerçant manifestement pas leur domination), la chasse aux sorcières fait des ravages... Le plus haut niveau cède aussi dans le pays le plus puissant d'Europe, la France, avec la théorisation de la « loi salique » : les coups d'État perpétrés au début du XIV<sup>e</sup> siècle pour écarter Jeanne de France du trône se muent en principe successoral, selon lequel les filles de rois ne peuvent pas hériter de leur père en cas d'absence d'héritier masculin. Et pour justifier le tout, quantité de discours misogynes sont produits par le milieu qui organise ces reculs à son profit : la clergie, cette classe savante qui entend conserver pour elle les meilleurs emplois, mais aussi les transmettre, puisqu'elle accède enfin au mariage. On voit fleurir les livres sur l'histoire de France « nouvelle version », sur la famille idéale, sur « la bonne épouse », sur la manière d'éduquer filles et garçons pour que règne l'ordre des mâles, sur celle de trouver et de questionner les sorcières, sur les mille et une raisons de s'amuser des femmes et de les mépriser..., livres auxquels l'imprimerie donne un écho considérable dès les années 1460.

Le premier recueil de femmes célèbres est le *De claris mulieribus* (1361-1362) de Boccace. L'ouvrage est dédié à la comtesse d'Altavilla, Andrea Acciaiuoli, une savante au service la reine Jeanne I<sup>re</sup> de Naples (en très grande difficulté sur son trône, et qui mourra du reste assassinée en 1382). L'une ou l'autre a dû entrevoir que la mise en valeur de femmes connues pour leurs grands talents ou pour avoir brillamment exercé des fonctions que l'on tend de plus en plus à refuser aux femmes, pourrait être d'une grande utilité dans ce contexte. Si telle est la commande qui lui a été passée, il est clair que Boccace l'a trahie, car les « mauvaises héroïnes » côtoient les bonnes dans ces 106 notices de figures issues

de la mythologie gréco-latine et biblique, de l'histoire de l'Antiquité et de la Chrétienté (Amazones, reines, guerrières, défenseuses de leur patrie...). L'ouvrage connaît cependant une célébrité immédiate en Europe, facilitée par sa rédaction en latin. La guerre successorale qui déchire la France à propos du droit des princesses à régner rend partout le sujet sensible, et les grandes dames contestées dans leur pouvoir comprennent son efficacité. Très vite, il est traduit dans les langues vernaculaires.

Le livre de Boccace est aussi imité et décliné en fonction des besoins. Si les héroïnes les plus célèbres et les plus représentatives d'une activité contestée (la guerre, le gouvernement, le conseil, l'enseignement, la création...) ont tendance à constituer un « fonds » imprescriptible, des héroïnes locales ou nouvelles sont intégrées dans ces listes, à l'image de Jeanne d'Arc ou des grandes reines surgissant dans l'actualité. Anne de Bretagne fait ainsi écrire en 1504 *Les Vies des femmes célèbres* par l'un de ses hommes de confiance, Antoine Dufour, recueil dans lequel figurent des exemples positifs de tous les temps. À l'inverse, seuls les temps présents sont représentés dans le premier recueil *Des dames* de Brantôme (fin du XVI<sup>e</sup> siècle)<sup>4</sup>. Le mémorialiste et homme de guerre y rapporte la vie, les propos, les hauts faits des reines et princesses de son temps, qu'il les ait personnellement connues ou que leur souvenir lui ait été transmis par des femmes de sa famille (avec deux exceptions plus anciennes : deux Jeanne de Naples). Mais c'est aussi dans la littérature de l'Antiquité qu'on va puiser de tels exemples. En 1500, Louise de Savoie – pas encore au pouvoir mais déjà sur les rangs – fait publier une traduction des *Héroïdes* d'Ovide, recueil de lettres fictives où dix-huit héroïnes reprochent à leurs amants non moins célèbres leur infidélité ou leur cruauté (Ariane à Thésée, Médée à Jason, etc.). Sa petite-fille Marguerite de France fait traduire les *Mérites des femmes* de Plutarque en 1538, et Catherine de Médicis redemande une traduction au grand helléniste Jacques Amyot en 1572.

Les héroïnes sont également alléguées à l'unité ou par petits groupes dans des traités, à l'appui de démonstrations particulières. L'une des premières à opérer ainsi est Christine de Pizan dans *La Cité des dames* (1404), où elle convoque les savantes, les dirigeantes, les inventrices... en fonction des explications qu'elle fournit sur la guerre que les hommes font aux femmes de son temps. Les exemples peuvent aussi être regroupés en annexe de traités, comme le feront Philibert Riballier et Charlotte de Cosson dans *De l'Education physique et morale des femmes, avec une notice alphabétique de celles qui se sont distinguées dans les différentes carrières des Sciences et des Beaux-Arts, ou par des talents et des actions mémorables* (1779). Des sélections particulières sont également opérées en vue de traitements plus systématiques, sans doute pour répondre à un besoin de diversification. Ainsi, Alexandre Vandenbusche propose un *Recueil des dames illustres en vertu* (1574), Antoine Baudeau de Somaize un *Grand Dictionnaire des précieuses* (1661), Marguerite Buffet un *Eloge des illustres savantes, tant anciennes que modernes* (1668, en annexe de ses *Nouvelles observations sur la langue française*), l'abbé Guyon une *Histoire des Amazones anciennes et modernes* (1741), etc. Certains proposent des « mixtes » recoupant classement par thèmes et par catégories sociales, comme le Père Hilarion de Coste avec ses *Eloges et vies des reynes, princesses, dames et damoiselles illustres en piété, courage et doctrine, qui ont fleury de nostre temps, et du temps de nos peres* (1630). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sont parfois des

---

<sup>4</sup>. Celui que les éditeurs titreront *Les dames illustres*, par contraste avec l'autre, *Les dames galantes*.

entreprises éditoriales conséquentes qui s'attachent à cette matière, comme le *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres* en trois volumes de Jean-François de La Croix (1769) et l'*Histoire littéraire des femmes françaises* en cinq volumes, où est aussi impliqué l'abbé Joseph de La Porte (même année).

Comme on le comprend à la lecture de ces titres, leurs auteurs et autrices ne sont pas tous sur la même longueur d'onde. Tous cependant creusent un même sillon, en alimentant la curiosité pour ce que les femmes ont pu réaliser de remarquable, voire de tout à fait extraordinaire. C'est que cette curiosité ne trouve pas à se satisfaire ailleurs, non seulement parce que les récits historiques ordinaires font peu de place aux femmes, mais surtout parce que, dès le xv<sup>e</sup> siècle, ils se sont remplis de propos infâmant sur les rares gouvernantes conservées, pour appuyer la démonstration sur la loi salique : aucune femme n'a jamais hérité du trône, celles qui y sont parvenues l'ont fait par effraction et y ont commis méfait sur méfait, etc. Les ouvrages littéraires sont eux aussi, peu à peu, gagnés par ce syndrome. Alors qu'ils témoignent facilement de la production des femmes jusqu'au début du xviii<sup>e</sup> siècle, ils commencent ensuite à s'en vider, et/ou à se charger de jugements dépréciatifs sur leurs œuvres ou sur les « genres qui conviennent aux femmes »<sup>5</sup>. Les livres sur les plus célèbres constituent donc une sorte de genre parallèle où se transmet l'histoire des femmes. La demande de celles-ci pesant sur le marché du livre dès l'invention de l'imprimerie, éditeurs et érudits exploitent le filon, tandis que les lectrices font son succès, parce qu'elles y trouvent des récits plus satisfaisants pour elles, voire des arguments pour contrer les discours misogynes sur l'incapacité et la mauveté de leur sexe.

Cependant le genre est également utilisé par les misogynes. Les plus pervers le détournent en le vidant de sa substance, comme Pierre-Joseph Boudier de Villemert, qui distille depuis 1758 l'idéologie différentialiste de Rousseau dans *Le Nouvel ami des femmes, ou la philosophie du sexe*, et qui y ajoute en 1779 une *notice alphabétique des femmes célèbres en France*, où les entrées font moins de quatre lignes et sont remplies d'erreurs. D'autres s'en servent comme de véritables armes de combat. C'est le cas de l'athée Sylvain Maréchal, qui publie en 1790 une *Nouvelle légende dorée, ou Dictionnaire des saintes*, où il fait d'une pierre deux coups : contre la religion chrétienne (dont la *Légende dorée* était un classique médiéval), et contre les femmes qui ne se satisfont pas d'un destin d'épouses vouées à leur famille. C'est surtout le cas de Louis-Marie Prudhomme, auteur des *Crimes des reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette* (1791), dont le succès joua un rôle éminent dans la préparation du public français à l'exécution de la reine<sup>6</sup>.

### **L'histoire des femmes célèbres sous les plumes féminines des « nouveaux régimes »**

Le premier élément notable est certainement la disponibilité de ce savoir lorsque s'ouvre la période révolutionnaire. Les textes féminins conservés en sont

---

<sup>5</sup>. Sur ce sujet, voir Viennot, « Le traitement des grandes autrices françaises dans l'histoire littéraire du xviii<sup>e</sup> siècle : la construction du panthéon littéraire national », in Martine Reid (dir.), *Les Femmes dans la critique et l'histoire littéraire*, Paris, Champion, 2011.

<sup>6</sup>. Sur ce texte, voir Viennot, « Retour sur une attribution problématique : Louise de Kéralio et *Les Crimes des reines de France* », in Huguette Krief (dir.), *Arborescences. Nouvelles recherches sur les femmes des Lumières*, Paris, H. Champion (sous presse).

pleins. Ainsi Marie-Madeleine Jodin défend-elle dans ses *Vues législatives pour les femmes adressées à l'Assemblée nationale* (février 1790) l'idée que ses semblables pourraient rédiger des lois, siéger à l'Assemblée, contribuer au grand travail constitutionnel et législatif par leur savoir : « Les noms des Giovani, Des Roches, Barbier, d'Aulnoy, de La Suze, de La Sablière, Lambert, la célèbre Agnesi, Villedieu, Deshoulières, Sévigné, Genlis, Beccari, ne sont ignorés de personne », écrit-elle. Les rédactrices de l'anonyme *Requête des dames à l'Assemblée nationale* (printemps 1792) consacrent pour leur part six de ses quatorze pages à évoquer « tant de femmes illustres, l'honneur de leur province, la gloire de notre sexe »... À l'heure où la première constitution a déjà statué sur leur sort, elles entendent ainsi faire comprendre aux élus – et à toute personne qui voudra bien lire leur plaquette – ce que la France perd en refusant l'égalité des femmes et des hommes. À la même époque, Théroigne de Méricourt exhorte les adhérentes de la Société fraternelle des Minimes à s'entraîner au combat en faisant référence à ce savoir commun : « Françaises, je vous le répète encore, élevons-nous à la hauteur de nos destinées ; brisons nos fers ; [...] replaçons-nous au temps où nos mères, les Gauloises et les fières Germaines, délibéraient dans les assemblées publiques, combattaient à côté de leurs époux pour repousser les ennemis de la liberté. » D'autres exploitent plus précisément l'histoire locale, comme les « Dames patriotes » de Marseille qui évoquent le cas toujours célèbre dans la région de la défense héroïque de la ville par les femmes lors du siège de l'été 1524.

Après la Révolution, tandis que *Le Mérite des femmes* (1800) de Gabriel Legouvé entame sa carrière de *best-seller* en ajoutant les récents exploits des femmes aux anciens, la célébration de leur mémoire reprend comme jamais, et les autrices y sont désormais beaucoup plus nombreuses que sous l'Ancien Régime. D'une part, on l'a dit, la nouvelle législation sur les droits d'auteurs leur fournit les moyens de vivre de leur plume si elles ont quelque talent. D'autre part, l'actualité déprimante et les discours justifiant les nouvelles avancées de l'ordre masculin nourrissent à grande échelle le besoin d'entendre d'autres sons de cloche.

Le genre des recueils de femmes illustres se poursuit vigoureusement, avec la nouvelle terminologie qui s'est imposée depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, empruntée à l'art pictural de la monarchie absolue : les « galeries ». Qu'ils portent ou non ce titre, les ouvrages centrés sur cette matière sont nombreux. Deux autrices en signent plusieurs : Sophie de Renneville une *Galerie des femmes vertueuses, ou leçon de morale à l'usage des demoiselles* (1808), une *Galerie des jeunes vierges, ou modèle des vertus qui assurent le bonheur des femmes* (1819), une *Biographie des femmes illustres de Rome, de la Grèce et du Bas-Empire* (1825) ; A.-J. Drohojowska fait connaître *Les Femmes illustres de la France* (1850), *Les Femmes pieuses de la France* (1856) et *Les Reines illustres* (1858). Certaines visent quasiment l'exhaustivité, comme Adélaïde Dufrénoy avec sa *Biographie des jeunes demoiselles ou vies des femmes célèbres depuis les Hébreux jusqu'à nos jours* (1816), Laure d'Abrantès avec *Les Femmes célèbres de tous les pays, leurs vies et leurs portraits* (1834), Joséphine Amory de Langerack avec sa *Galerie des femmes célèbres, depuis le 1<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle* (1847).

À côté de ces ouvrages qui opèrent une « sélection des meilleures », des autrices se lancent dans des productions plus systématiques et plus analytiques. Fortunée Briquet construit le premier *Dictionnaire Historique, littéraire et bibliographique des Françaises et étrangères naturalisées en France* (1804). Stéphanie de Genlis

traite *De l'influence des femmes sur la littérature française, comme protectrices des lettres et comme auteurs, ou précis de l'histoire des femmes françaises les plus célèbres* (1811). « Mme de St El\*\*\* » propose *Les femmes au XIX<sup>e</sup> siècle, suivi de Réflexions sur les femmes auteurs, et de notices sur les Françaises qui se sont fait un nom dans les lettres, depuis Marguerite de Valois jusqu'à nos jours* (1828). Laure Prus fournit une *Histoire des reines de France depuis Clotilde [...] jusqu'à nos jours* (1846), tandis qu'Adélaïde Celliez fait se suivre *Les Reines de France* (1846), *Les Saintes de France* (1853), *Les Reines d'Espagne, suivies des Reines de Portugal* (1856).

La production de monographies historiques n'est pas moins importante. Parmi les plus notables, on peut citer les deux études de Marie-Armande Gacon-Dufour (connue comme intellectuelle féministe depuis la période révolutionnaire) : *La cour de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV* (1807) et les *Mémoires, anecdotes secrètes, galantes, historiques et inédites, sur mesdames de La Vallière, de Montespan, de Fontanges, de Maintenon, et autres illustres personnages du siècle de Louis XIV* (1807) ; les quatre ouvrages de Genlis : *La Duchesse de La Vallière* (1804), *Madame de Maintenon* (1806), *Mademoiselle de La Fayette, ou Le siècle de Louis XIII* (1813), la *Vie pénitente de Mme de La Vallière* (1816) ; les deux *Histoire de Jeanne d'Albret* (1821) et *Histoire de Blanche de Castille, reine des français, deux fois régente* (1841) d'Eugénie Vauvilliers. Renneville signe, parallèlement à ses galeries, une *Vie de Sainte Clotilde* (1809), et la comtesse de Macheco une *Vie de Blanche de Castille, reine de France, mère de saint Louis* (1820). Une étude littéraire est consacrée par Hortense Allart de Méritens aux *Lettres sur les ouvrages de madame de Staël* (1824). Louise Colet, elle, tente une comparaison entre *Charlotte Corday et Madame Roland* (1842).

Un dernier savoir, enfin, se transmet : celui qui a trait à la capacité des femmes à témoigner de leur vie et de leurs actions. Au XIX<sup>e</sup> siècle, elles sont plus d'une centaine à vouloir laisser des traces de leur traversée de la tempête révolutionnaire, de l'Empire, de la Restauration, de la seconde révolution... Elles publient des récits, des correspondances, des journaux, des Mémoires..., et cette production est surtout importante pendant le premier demi-siècle, alors que la mémoire de l'Ancien Régime est encore vivante<sup>7</sup>. L'étonnante période qui a succédé à la Révolution fournit également beaucoup de Mémoires et de Souvenirs. À elle seule, la duchesse d'Abrantès publie des *Souvenirs d'une ambassade et d'un séjour en Espagne et en Portugal* (1808), des *Mémoires [...] ou Souvenirs historiques sur Napoléon* (1831-1835), et une *Histoire des salons de Paris : tableaux et portraits du grand monde sous Louis XVI, le Directoire, le Consulat et l'Empire, la Restauration et le règne de Louis-Philippe I<sup>er</sup>* (1837-1838), qui n'est guère bâtie que sur ses souvenirs et ceux de ses proches.

\*

La liste serait longue, s'il fallait évoquer non seulement toutes les productions relevant de ces catégories, mais toutes celles qui témoignent de cette volonté de

---

7. Voir Odile Krakovitch, « Analyse critique des mémoires sur la Révolution écrits par les femmes », in Marie-France Brive (dir.), *Les Femmes et la Révolution française*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1989, vol. 3, p. 124-136 ; Adélaïde Cron, « Les Mémoires des "Vendéennes" : un récit de guerre au féminin ? », *Itinéraires. Littérature, Textes, Culture* 10, 2010 (« Mémoires, une question de genre ? »).



retrouver l'histoire des femmes qui avaient réussi à sortir du lot. Les œuvres qui prennent le ton et les formes de la fiction – romans historiques, pièces de théâtre, « anecdotes dramatiques »... – abondent également, dont beaucoup sont consacrées aux mêmes personnages (le succès de La Vallière, par exemple, est impressionnant). C'est que, même si nombre d'autrices affirment qu'elles ont fait des recherches pour étayer leurs propos (et la chose est souvent incontestable), toutes sont limitées dans leurs ambitions, puisque les femmes n'ont pas accès aux bibliothèques publiques. Elles doivent donc se contenter des livres imprimés – qui heureusement sont légion dès la période révolutionnaire. Elles puisent notamment à pleines brassées dans les quatre grandes collections de Mémoires de l'Ancien Régime publiées pendant cette période (Boucher, Petitot et Monmerqué, Buchon, Michaud et Poujoulat).

Pour cette raison, sans doute, elles ne s'aventurent qu'exceptionnellement sur les terrains délicats (les reines malmenées, l'histoire de l'exhérédation des femmes du trône), qu'elles n'ont pas les moyens d'explorer à nouveaux frais. Ce n'est donc pas d'elles que viennent les contestations du récit national faisandé qui commencent en revanche à être documentées par des historiens. La seule à entamer des recherches approfondies en la matière est Pauline de Lézardière, qui avait accès à une exceptionnelle bibliothèque familiale. Après la publication d'un *Esprit des lois canoniques et politiques qui ont régi l'Église gallicane* (1791), elle se lance dans une *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, dont elle fait paraître les deux premières parties en 1792, mais l'exil et la destruction des archives de sa famille la plongent dans la dépression ; son travail sera publié après sa mort par son oncle, en 1844. L'approche choisie – l'analyse des fondements de l'empêchement français à l'expression institutionnelle de l'excellence féminine – est unique dans la période, et il le restera longtemps. Les rares femmes véritablement formées au travail historique, comme les proches de l'historien et homme politique François Guizot, parce qu'elles travaillent avec lui, voire dans son ombre (son épouse Pauline de Meulan, ses filles Henriette et Pauline de Witt), se détournent de la « question des femmes » (Henriette fournira néanmoins la première édition des *Mémoires* de Mme de Mornay en 1868). Il faudra donc attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir émerger des savantes en capacité d'effectuer des travaux d'envergure sur leur sexe. Les premières diplômées des universités y consacreront souvent leur thèse. Et les « femmes célèbres » du passé fourniront aux littéraires et aux historiennes parmi elles de quoi proposer des analyses novatrices ou de s'inscrire brillamment dans le courant des « réhabilitations » déjà amorcé.